

Cadre historique

Une assemblée générale de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours eut lieu le 17 août 1835 à Kirtland pour accepter officiellement le recueil de révélations reçues par le prophète pour les imprimer dans la première édition des *Doctrine et Alliances*. Lorsque les collèges de la prêtrise, puis l'assemblée, eurent accepté unanimement les révélations, «William W. Phelps se leva et lut un article rédigé par Oliver Cowdery sur le mariage. Par vote il fut ordonné que ceci fût également publié dans le volume avec les révélations. C'est alors que le président Oliver Cowdery se leva et lut un article «sur les gouvernements et les lois en général», et il fut également ordonné par vote de publier ceci avec le livre des révélations. Aucun de ces deux articles n'était une révélation pour l'Église» (Smith, *Church History and Modern Revelation*, 2:30).

L'article sur le gouvernement fut inclus dans cette édition des *Doctrine et Alliances* comme déclaration de foi et réfutation des accusations portées contre les saints par leurs ennemis. «La raison de l'article sur «des gouvernements et les lois en général» s'explique par le fait que les saints des derniers jours avaient été accusés par leurs ennemis jurés, tant au Missouri que dans d'autres endroits, d'être opposés au respect de la loi. Ils avaient été décrits comme établissant des lois en conflit avec les lois du pays» (Smith, *Church History and Modern Revelation*, 2:30, 31).

Cette déclaration de foi est incluse dans les éditions des *Doctrine et Alliances* depuis sa proposition en 1835. Quand elle fut lue et votée, «le prophète Joseph Smith et son deuxième conseiller, Frederick G. Williams, étaient au Canada en voyage missionnaire, et le prophète ne revint à Kirtland que le dimanche 23 août, une semaine après que l'assemblée ait eut lieu. Comme l'assemblée avait voté de faire publier dans les *Doctrine et Alliances* cet article sur le gouvernement et un sur le mariage également fait par Oliver Cowdery, le prophète accepta la décision et permit que cela fût fait.

«Il faut remarquer que dans le procès-verbal et aussi dans l'introduction à cet article sur le gouvernement, les frères prirent soin de dire que cette déclaration était acceptée comme étant la croyance ou «l'opinion» des officiers de l'Église et non comme révélation, et par conséquent n'a pas la même place dans les doctrines de l'Église que les révélations» (Smith and Sjodahl, *Commentary*, p. 852).

Notes et commentaire

D&A 134:1. «Les gouvernements ont été institués par Dieu pour le bien de l'homme»

Le principe du gouvernement a été donné par le Seigneur, mais il n'a pas institué toutes les formes de gouvernement. Smith et Sjodahl notent que «dès le

début, le Seigneur révéla à Adam la forme parfaite du gouvernement et celle-ci fut «instituée par Dieu pour le bien de l'homme», mais nous ne prétendons pas que tous les gouvernements, ni tous les gouvernements faits par les hommes, ont été institués par Dieu bien que le Seigneur les garde sous son contrôle. Il ne fallut pas beaucoup de temps après que le Seigneur eut établi son gouvernement avec Adam et lui eut commandé d'enseigner des principes corrects à ses enfants, pour que les hommes commençassent à se rebeller et à se détourner [voir Moïse 5:12,13].

«A partir de ce moment-là les hommes usurpèrent l'autorité de gouverner et, à peu d'exceptions près depuis lors, les gouvernements de la terre ont été des gouvernements d'hommes, et la main directrice du Seigneur manifestée par la révélation et l'autorité dont ses serviteurs sont investis, a été ignorée. Le jour arrive et est proche où le Seigneur viendra dans sa puissance, mettra fin à tous les gouvernements d'origine humaine et prendra la place qui lui revient comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs» (*Commentary*, pp. 852, 853).

Certains se demanderont peut-être pourquoi le Seigneur demande aux hommes de s'assujettir à des gouvernements mauvais, mais même un gouvernement mauvais vaut mieux que pas de gouvernement du tout. Parlant à la conférence d'avril 1881, Erastus Snow explique pourquoi: «L'anarchie: vais-je dire que c'est le pire de tous les gouvernements? Non: l'anarchie est l'absence de gouvernement, elle se situe aux antipodes de l'ordre, elle est le point culminant de la confusion, elle est le résultat de la liberté sans limites, l'opposé de la vraie liberté. L'apôtre Paul a dit en vérité: «car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu.» A première vue c'est une déclaration surprenante. Même le monopole de la dictature, comme en Russie [le tsar] ou le monopole de l'aristocratie, comme dans d'autres parties d'Europe, ou l'imbécilité et parfois la stupidité d'une république comme la nôtre valent beaucoup mieux que pas de gouvernement du tout. Et pour cette raison, dit l'apôtre, «les autorités ont été instituées par Dieu», non qu'elles soient toujours les meilleures formes de gouvernement pour le peuple ou qu'elles accordent la liberté à l'humanité, mais qu'une forme de gouvernement quelle qu'elle soit vaut mieux que rien du tout, car elles ont tendance à imposer des restrictions aux passions de la nature humaine, à les maîtriser et à établir et maintenir l'ordre à un degré plus ou moins prononcé. Un monopole vaut mieux que beaucoup, et l'oppression d'un roi est tolérable, mais l'oppression d'émeutiers, où chacun fait sa propre loi et où son propre bras est son pouvoir d'imposer sa volonté personnelle, est la pire forme de gouvernement» (dans *Journal of Discourses*, 22:151).

D&A 134:1. Dieu tient tous les hommes pour responsables de leurs actes au point de vue de la création et de l'administration des lois

Le prophète Joseph Smith a dit que la responsabilité et le jugement s'appliquent aux gouvernements aussi bien qu'aux personnes privées: «Nous ne devons pas douter de la sagesse et de l'intelligence du grand Jéhovah; il distribuera les jugements ou la miséricorde à toutes les nations selon leur mérite respectif, leurs moyens d'obtenir de la connaissance, les lois par lesquelles elles sont gouvernées, les facilités qui leur sont données d'obtenir des renseignements corrects et ses desseins impénétrables concernant la famille humaine» (*Enseignements*, p. 176). Le président John Taylor a ajouté: «Si les hommes doivent être amenés en jugement pour chaque parole et chaque acte secret, à combien plus forte raison les actes publics des hommes publics ne seront-ils pas soumis à des comptes devant Dieu et devant la Sainte Prêtrise» (dans *Journal of Discourses*, 20:42,43).

D&A 134:2. Le gouvernement et le libre arbitre de l'homme

John A. Widtsoe, du Collège des Douze, a expliqué l'importance du rôle du gouvernement de protéger la liberté des hommes:

«Nous croyons que les gouvernements ont été institués par Dieu (134:1; 58:21); que la liberté du citoyen est nécessaire (134:2). On ne doit pas passer de loi qui enlève à l'homme le droit de choisir. Le libre arbitre est une loi fondamentale de la conduite humaine. Les hommes ont le droit d'obéir à la loi ou d'y désobéir comme ils le veulent et d'en supporter les conséquences. Ceci est à la base de toute la pensée des saints des derniers jours» (*Message of the Doctrine and Covenants*, p. 154).

David O. McKay a dit: «Le meilleur gouvernement est celui qui a pour but l'administration de la justice, le bien-être social et la promotion de la prospérité parmi ses membres» (dans *Conference Report*, avril 1930, p. 80).

Il a dit aussi que «nous devons reconnaître que le droit à la propriété est essentiel à la liberté humaine», et il cite l'ancien juge de la Cour Suprême des États-Unis, George Sutherland, qui était originaire d'Utah: «Ce n'est pas le droit de la propriété qui est protégé, mais le droit à la propriété. En soi la propriété n'a pas de droit; mais la personne, l'homme, a trois grands droits qui doivent être protégés avec la même vigilance que toute ingérence arbitraire: le droit à sa vie, le droit à sa liberté et le droit à sa propriété. Les trois droits sont liés entre eux de manière à n'être essentiellement qu'un seul droit. Donner à un homme la vie, mais lui refuser la liberté, c'est lui enlever tout ce qui donne sa valeur à la vie. Lui donner la liberté mais lui enlever la propriété qui est le fruit et l'indice de sa liberté, c'est faire de lui un esclave» (tiré de discours de George Sutherland devant l'association des hommes de loi de l'État de New York, 21 janvier 1921)» (dans *Conference Report*, octobre 1962, p. 6).

D&A 134:3. «Des hommes susceptibles d'administrer les lois en toute justice et en toute équité doivent être recherchés et soutenus»

Beaucoup de dirigeants de l'Église ont souligné dans leurs discours qu'il était important que les membres

de l'Église choisissent des hommes justes pour les gouverner. En janvier 1928 la Première Présidence a publié une déclaration sur la responsabilité des saints de choisir et de soutenir des hommes justes comme dirigeants dans les fonctions publiques. Le président Anthony W. Ivins la cita à la conférence d'octobre:

«Les lois qui sont publiées pour la protection de la société n'ont de valeur que quand elles sont administrées dans la justice, et elles ne peuvent être administrées dans la justice si des hommes malhonnêtes occupent des postes administratifs.

«Le Seigneur dit: «Quand le méchant domine, le peuple gémit.» On trouve des hommes sages, des hommes bons, des patriotes dans toutes les localités, dans tous les partis politiques, dans toutes les confessions. On ne doit choisir que des hommes de ce genre. . .

«Sans lois bénéfiques administrées dans la justice, les bases de la civilisation s'effondrent, l'anarchie règne, la dégradation et la dissolution s'ensuivent.

«Nous faisons appel à tous les membres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours dans le monde entier pour qu'ils honorent les lois de Dieu et obéissent à la loi du pays et la défendent; et nous faisons appel aux hommes et aux femmes de bien de partout, quelles que soient leur confession, leur affiliation politique, leur race ou leur condition, afin qu'ils se joignent à nous pour que notre pays continue à être une nation loyale, respectueuse des droits, respectueuse de Dieu» (dans *Conference Report*, octobre 1928, p. 16).

Le président Ezra Taft Benson a donné quatre excellents critères pour permettre aux saints de mesurer la valeur d'une campagne ou d'un chef politique: «Non seulement nous devons rechercher des dirigeants humbles, dignes et courageux, mais nous devons évaluer toutes les propositions qui ont trait à notre bien national ou local selon quatre principes:

«Premièrement, la proposition, la politique ou l'idée que l'on veut faire passer cadre-t-elle avec l'Évangile de Jésus-Christ? . . .

«Deuxièmement, cadre-t-elle avec le gouvernement constitutionnel tel qu'il est envisagé par le Seigneur? . . . La conception du Seigneur est un guide sûr.

«Troisièmement, . . . cadre-t-elle avec les instructions des oracles vivants de Dieu. . .

«Quatrièmement, quel sera l'effet sur le moral et la dignité du peuple si telle ou telle politique est adoptée?» (dans *Our Prophets and Principles*, pp. 69, 70).



Choisissez des hommes justes et sages

D&A 134:4,9. Relation entre la religion et la loi humaine

L'Église enseigne clairement que les hommes doivent être libres d'adorer comme ils veulent. Le président Heber J. Grant a dit :

«Un des articles de foi fondamentaux promulgués par le prophète Joseph Smith dit : «Nous réclamons le droit sacré d'adorer le Dieu tout-puissant selon les aspirations de notre conscience et nous concédons à tous les hommes ce même droit d'adorer comme ils veulent, où ils veulent ou ce qu'ils veulent.»

«Nous ne prétendons pas absolument à aucun droit ni à aucune prérogative quelconque d'intervenir dans la vie des autres» (dans Conference Report, avril 1921, p. 203).

John A. Widtsoe écrivit que le prophète Joseph Smith commandait que «un bon gouvernement doit assurer à tout citoyen le libre exercice de sa conscience. On ne doit pas se mêler des questions de foi ou de pratique religieuse, à moins qu'elles ne s'opposent à des lois formulées pour le bien de tous. L'influence religieuse ne doit pas être mêlée au gouvernement civil» (*Joseph Smith*, p. 215).

D&A 134:5. «Soutenir et défendre les gouvernements respectifs des pays où ils résident»

Le douzième Article de Foi dit : «Nous croyons que nous devons nous soumettre aux rois, aux présidents, aux gouverneurs et aux magistrats; obéir aux lois, les honorer et les soutenir.»

Les trois mots importants utilisés au douzième Article de Foi, dit le président David O. McKay, expriment l'attitude que les membres de l'Église doivent avoir vis-à-vis de la loi. Ces mots sont «obéir, honorer et soutenir». L'article ne dit pas que nous croyons qu'il faut se soumettre à la loi. L'obéissance implique une attitude supérieure à la simple soumission, car l'obéissance a sa racine dans la bonne intention; la soumission peut découler de l'égoïsme ou de la mesquinerie. Bien que l'obéissance et la soumission impliquent toutes les deux des limitations à la volonté de la personne, nous ne sommes obéissants que par un sentiment de justice; soumis à cause d'un sentiment de nécessité.

«L'honneur exprime un acte ou une attitude d'un inférieur vis-à-vis d'un supérieur. Quand le mot s'applique aux choses, il est pris dans le sens d'honorer. Ainsi en honorant la loi nous la considérons comme quelque chose qui est au-dessus des désirs ou des pratiques égoïstes.

«Soutenir signifie retenir pour empêcher de tomber. Soutenir la loi c'est par conséquent s'abstenir de dire ou de faire ce qui peut l'affaiblir ou la rendre inefficace.

«Nous obéissons à la loi par un sentiment de justice.

«Nous honorons la loi à cause de sa nécessité et de sa force pour la société.

«Nous soutenons la loi en respectant sa réputation» (dans Conference Report, avril 1937, p. 28).

Il pourrait se produire une situation dans laquelle le fait d'obéir à une loi de Dieu pourrait amener quelqu'un à enfreindre une loi du pays. James E. Talmage a dit : «Cette question a été maintes fois posée à l'Église et à ses membres individuellement : En cas de conflit entre les commandements issus de la parole révélée de Dieu et ceux imposés par la loi séculière, à

laquelle de ces autorités les membres de l'Église seraient-ils tenus d'obéir? Pour répondre à ceci, nous devons appliquer les paroles du Christ : le devoir du peuple est de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Jusqu'à présent, le royaume des cieux, en tant que puissance terrestre, avec un Roi régnant et exerçant, directement et personnellement, le pouvoir dans les choses temporelles, n'a pas encore été établi sur cette terre. Les branches de l'Église, comme telles, et les membres qui les composent, sont soumis aux gouvernements respectifs des divers royaumes où ces organisations de l'Église existent. En ces jours de liberté et de lumière relatives, il y a peu de raisons de s'attendre à une ingérence directe quelconque dans les droits du culte privé et de la dévotion individuelle. Dans toutes les nations civilisées le peuple a reçu le droit de prier, et ce droit est assuré par ce qui peut être appelé à juste titre une loi commune de l'humanité. Aucune âme sincère n'est empêchée de communier avec son Dieu; et, grâce à cette voie de communication toujours ouverte, on peut avoir recours à la puissance qui contrôle les nations pour obtenir un allègement des lois trop lourdes à porter et le redressement des torts» (*Articles de Foi*, p. 513).

D&A 134:5,6. «La sédition et la rébellion sont indignes de tout citoyen»

Le président N. Eldon Tanner traite comme suit de la manière d'agir vis-à-vis des lois injustes :

«Beaucoup doutent du caractère constitutionnel de certains actes passés par leurs gouvernements respectifs, bien que ces lois aient été reconnues comme étant constitutionnelles par les cours suprêmes du pays, si bien qu'ils sont tentés de les braver et de les enfreindre.

«Abraham Lincoln a fait observer un jour : «Les mauvaises lois, s'il en existe, doivent être abrogées le plus tôt possible; cependant elles doivent être observées religieusement tant qu'elles restent en vigueur.»

«Telle est l'attitude de l'Église en ce qui concerne l'observance de la loi. . .

«Les hommes n'ont aucune raison ni aucune excuse d'ignorer ou d'enfreindre la loi, ni d'essayer de s'en emparer.

«Les citoyens de tous les pays ont le devoir de se souvenir qu'ils ont des responsabilités personnelles et qu'ils doivent agir dans le cadre de la loi du pays dans lequel ils ont choisi de vivre» (*L'Étoile*, avril 1976, p. 73).

Le président Joseph Fielding Smith a aussi enseigné que la rébellion n'est pas la manière approuvée pour les saints : «Un membre de l'Église dont le mode de vie est en révolte contre l'ordre établi de la décence et de l'obéissance à la loi, ne peut être accepté comme membre digne. Nous ne pouvons être en révolte contre la loi et être d'accord avec le Seigneur, car il nous a commandé : «Soumettez-vous aux pouvoirs qui existent, jusqu'à ce que règne celui dont c'est le droit de régner. . . » (D&A 58:22), et un de ces jours il va venir» (*L'Étoile*, décembre 1971, p. 356).

La seule exception à ce principe, c'est quand le Seigneur commande à son peuple par ses prophètes d'adopter une position opposée à celle du gouvernement. Sinon, ils reconnaissent l'autorité du gouvernement.

D&A 134:6,7. «Les lois humaines. . . et les lois divines. . . dont l'homme est responsable devant son Créateur»

Le président Brigham Young a enseigné : «Souvenez-vous que le Seigneur nous tient tous pour responsables de notre conduite ici-bas. Il a tenu notre père Adam pour responsable de sa conduite, mais pas davantage que nous en proportion de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Les rois de la terre devront rendre compte à Dieu de leur conduite en tant que rois. Les rois sont chefs de nations, les gouverneurs sont chefs de provinces; de même pères ou maris sont gouverneurs de leur maison et doivent agir en conséquence» (*History of the Church*, 4:309).

Le président Wilford Woodruff a ajouté : «Je dirai que notre pays et tous les pays ainsi que les présidents, les rois, les empereurs, les juges et tous les hommes justes et méchants doivent se rendre dans le monde des esprits et se trouver devant la barre du jugement de Dieu. Ils devront rendre compte des actes accomplis dans leur corps» (dans *Millennial Star*, 24 novembre 1890, p. 741).

Dans le cadre de cette responsabilité à l'égard de Dieu, les chefs politiques ont l'obligation de permettre à tous les hommes d'exercer leur liberté et leur responsabilité devant Dieu. Le président Wilford Woodruff a dit en outre : «Dieu ne bénit aucun roi, aucun empereur, aucun président qui n'accorde pas à ses sujets les droits sacrés dans leurs relations avec Dieu que le Père lui-même leur a donnés. Quand ces sujets sont privés de leurs droits, ceux qui président sur eux sont tenus pour responsables» (*Deseret Weekly News*, 19 avril 1890, p. 561).

D&A 134:8. «Tous les hommes doivent s'employer activement à. . . assurer la punition de ceux qui ont violé des lois justes»

James E. Talmage a dit : «Le Seigneur entend que les membres de son Église vivent conformément à la loi, et il fait une distinction entre la loi de l'Église et ce que nous appelons la loi séculière ou loi du pays, mais il exige l'obéissance à l'une et à l'autre. Mon amour pour mon frère dans l'Église ne signifie pas que je doive. . . le protéger contre un jugement juste. L'Église n'est pas une organisation comme celle des combinaisons secrètes d'autrefois dont le Seigneur a dit qu'il les hait, dont les membres étaient tenus par serment de se protéger mutuellement dans leurs crimes, de se justifier mutuellement dans le vol et le meurtre et dans tout ce qui était impur. Ce n'est pas du tout une organisation de ce genre. Si elle l'était, elle ne serait pas de Dieu» (dans *Conference Report*, octobre 1920, p. 63).

D&A 134:9. La séparation de l'Église et de l'État

L'Église est pour le principe énoncé par la Constitution des États-Unis que la religion et le gouvernement doivent être maintenus séparés. La Première Présidence (Joseph F. Smith, John R. Winder et Anthon H. Lund) a déclaré ce qui suit en 1907 :

«L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours est pour la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État, la non-ingérence de l'autorité ecclésiastique

dans les affaires politiques et la liberté et l'indépendance absolues de la personne privée dans l'exercice de ses devoirs politiques. . .

«Nous déclarons que, par principe et par politique, nous sommes pour :

«La séparation absolue de l'Église et de l'État ;

«La non-domination de l'État par l'Église ;

«La non-ingérence de l'Église dans le fonctionnement de l'État ;

«La non-ingérence de l'État dans le fonctionnement de l'Église ou dans le libre exercice de la religion ;

«La protection totale de la personne privée contre la domination de l'autorité ecclésiastique dans les affaires politiques ;

«L'égalité de toutes les Églises devant la loi» (dans Clark, *Messages of the First Presidency*, 4:153).

D&A 134:10. «Les sociétés religieuses ont le droit de juger. . . leurs membres. . . [en ce qui concerne] leurs droits de membres et. . . l'honorabilité de leur rang»

John A. Widtsoe écrit que «aucun officier dans l'Église n'a d'autorité au-delà de ce qui a trait à l'Église» (*Priesthood and Church Government*, p. 62), et que «l'Église ne peut juger les offenseurs qu'en ce qui concerne leur appartenance à l'Église. Tout autre châtement est entre les mains des tribunaux civils. Les membres de l'Église peuvent être disqualifiés ou excommuniés» (*Priesthood and Church Government*, p. 209).

D&A 134:11. «Les hommes sont justifiés en se défendant»

Voir Notes et commentaire sur D&A 98:16–48.

D&A 134:12. «Nous ne croyons pas qu'il soit juste d'intervenir dans la question des esclaves»

Bien que l'Église ait incontestablement adopté la position que l'esclavage est mauvais et va à l'encontre des droits fondamentaux de l'individu, le prophète Joseph Smith a enseigné que quand un gouvernement tolère l'esclavage, il n'appartient pas à l'Église d'essayer de renverser cet ordre établi : «Il est du devoir d'un ancien, lorsqu'il entre dans une maison, de saluer le maître de cette maison, et s'il obtient son consentement, alors il peut prêcher à tous ceux qui sont dans cette maison ; mais s'il n'obtient pas son consentement, qu'il n'aille pas auprès de ses esclaves ou de ses serviteurs, mais que la responsabilité et les conséquences soient sur la tête du maître de cette maison, et la culpabilité de cette maison ne sera plus sur tes habits. . . , mais si le maître de cette maison te donne son consentement de prêcher à sa famille, à sa femme, à ses enfants, à ses domestiques, à ses serviteurs ou à ses servantes, ou à ses esclaves, l'ancien pourra leur prêcher» (*Enseignements*, pp. 66,67).

En 1834, lorsque cette déclaration fut écrite, les saints du Missouri étaient souvent accusés par leurs ennemis de chercher à renverser l'esclavage. Etant donné que le Missouri entra dans l'Union comme État esclavagiste, cette question fut une source d'irritation pour les Missouriens. Doctrine et Alliances 134:12 était une réponse aux accusations des saints.